



**Convention cadre
centres sociaux**
et animation de la vie sociale



Appel à projets Création d'un centre social sur le territoire des Bourrely Marseille - 15^e arrondissement

1- Le contexte

Suite à des dysfonctionnements de l'équipement et à la liquidation judiciaire de l'association, la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône en concertation avec les partenaires financeurs de la Convention Cadre des Centres Sociaux n'a pas renouvelé l'agrément centre social à l'association AEC Les Bourrely.

Conscients des besoins sur le territoire et afin de dynamiser la vie sociale, les partenaires souhaitent accompagner l'émergence d'une nouvelle structure de proximité sur le territoire des Bourrely pouvant bénéficier d'un agrément centre social.

Aussi, afin de permettre une continuité de service sur ce territoire classé prioritaire au titre la géographie de la politique de la ville, les partenaires financeurs de la Convention Cadre lancent un appel à projets pour créer un centre social.

Concernant l'offre à destination des jeunes (accueil de loisirs), le candidat devra intégrer dans le projet social déposé, ses perspectives en matière de création d'équipement ou d'articulation avec l'offre existante.

Le territoire d'intervention du futur équipement concerne les Iris suivants : Fabrettes, Bourrely, Edouard Toulouse. Le centre social devra également penser la complémentarité de son intervention avec l'ensemble des acteurs du territoire, et notamment les autres centres sociaux.

2- Les missions d'un centre social

Conformément à la circulaire de la Branche Famille de 2012 et 2016, les centres sociaux portent deux grandes missions :

- **être des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale**
- **être des lieux d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets**

L'objectif général est de rompre l'isolement des habitants et de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

A ces 2 grandes missions, d'autres missions complémentaires sont attendues :

- organiser une fonction d'accueil et d'écoute des usagers-habitants, des familles et des groupes ou des associations,
- assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés,
- développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire,
- développer la participation et la prise de responsabilité par les usagers et les bénévoles,
- organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués, dans les problématiques sociales du territoire et/ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

Les structures de proximité poursuivent trois finalités :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité

Leur action se fonde sur des valeurs et des principes :

- le respect de la dignité humaine
- la laïcité, la neutralité et la mixité
- la solidarité
- la participation et la partenariat

3- Les modalités d'attribution et critères de sélection des candidatures

La sélection des candidatures se fera sur la base des documents suivants :

- ✓ les statuts du gestionnaire
- ✓ les comptes de résultat, bilans et annexes du gestionnaire (N-1 et N-2)
- ✓ le projet social sur la base de la trame établie par la Caf complété par les pièces justificatives demandées (Cf annexe)

Une pré-commission composée de représentants des partenaires de la Convention Cadre étudiera les candidatures. Des rencontres pourront être envisagées pour une présentation plus fine des projets (date prévisionnelle : 13 juin 2019)

Les critères d'analyse seront :

- le respect d'une démarche participative dans l'élaboration du projet d'animation globale (habitants, usagers, professionnels, partenaires) ;
- la formalisation des modes de participation effective des habitants et des modalités de gouvernance de la structure ;
- la pertinence des axes prioritaires et des objectifs généraux au regard des problématiques repérées dans le diagnostic social ;
- la cohérence entre le plan d'action et les axes prioritaires et objectifs généraux ;
- la faisabilité du projet social et la capacité technique, financière et budgétaire de la structure ;
- l'accessibilité (ouverture à tous, accueil des personnes handicapées, horaires, tarification, etc.) et l'effectivité de la fonction accueil dans le fonctionnement quotidien de la structure ;
- l'existence d'actions intergénérationnelles, d'actions favorisant la mixité des publics et d'actions spécifiques pour les familles et les publics vulnérables ;
- le niveau de qualification et le temps de travail du directeur (niveau 2)

L'agrément centre social (Animation Globale de Coordination) sera donné par le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.

4- Les financements

En fonction du projet déposé, un agrément pré-animation ou agrément AGC pourra être délivré.

Les montants des subventions de fonctionnement en année pleine des partenaires sont les suivants :

	Agrément de Pré-animation	Agrément AGC
CAF	67 693 € (financement AGC)	89 410 € (intégrant financement convention cadre)
Ville de Marseille	58 771 €	58 771 €
Conseil Départemental		19 124 €

Le gestionnaire pourra, par ailleurs, solliciter l'ensemble des partenaires pour obtenir des financements complémentaires (appel à projets, aide à l'emploi...)

Les partenaires envisagent une ouverture de l'équipement en juillet 2019.

5- Comment répondre au présent appel ?

Les dossiers de candidature devront être complets et transmis **avant le 31 mai 2019 à 12h00** à l'adresse suivante :

Par courrier

Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône
Service Animation Vie Sociale / Secteur Ingénierie Sociale
215 chemin de Gibbes
13348 MARSEILLE

Par courriel

Animation-Vie-Sociale.cafmarseille@caf.cnafmail.fr

Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Cyril Denamiel, référent du service Animation de la Vie sociale (cyril.denamiel@cafarseille.cnafmail.fr)
